Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260302-202602MARS02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 02 MARS 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
12	11

Date de la convocation
18 février 2026
Date d'affichage
18 février 2026

Le 2 mars 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur BONIZEC Émile, Conseiller Municipal,
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Conseillère Municipale.

Absente excusée :

Madame KEROUEDAN Marielle, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Monsieur GUEGUEN Gildas, chargé d'opérations communales.

Secrétaire de séance :

Madame PLOUHINEC Émilie a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260302-202602MARS02-DE

2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Après avoir entendu et approuvé les comptes financiers uniques de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025,

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats d'exploitation du budget général ainsi que ceux des budgets annexes comme suit :

BUDGET GENERAL

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) **Excédent antérieur reporté** (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement	**361 693,50 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	**163 056,91 €**
EXCEDENT AU 31/12/2025 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	**524 750,41 €**
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) **Solde disponible** affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves **(compte 1068)** Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) **(ligne 002)** Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	 **485 600,00 €** **39 150,41 €**
DEFICIT AU 31/12 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) **Reprise sur l'excédent antérieur reporté** (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif **Excédent disponible (voir A – solde disponible)**	
Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260302-202602MARS02-DE

BUDGET ASSAINISSEMENT

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) **Excédent antérieur reporté** (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement	**16 829,74 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	**12 050,41 €**
EXCEDENT AU 31/12/2025 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	**28 880,15 €**
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) **Solde disponible** affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves **(compte 1068)** Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) **(ligne 002)** Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	**0,00 €** **28 880,15 €**
DEFICIT AU 31/12 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) **Reprise sur l'excédent antérieur reporté** (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif **Excédent disponible (voir A – solde disponible)**	
Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

BUDGET LOTISSEMENT

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) **Excédent antérieur reporté** (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement	**149 180,83 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	**12 778,25 €**
EXCEDENT AU 31/12/2025 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	**161 959,08 €**
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) **Solde disponible** affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves **(compte 1068)** Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) **(ligne 002)** Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	**161 959,08 €**
DEFICIT AU 31/12 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) **Reprise sur l'excédent antérieur reporté** (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif **Excédent disponible (voir A – solde disponible)**	
Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260302-202602MARS02-DE

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 2 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

